

# BULLETIN ARSRTA

---

**ASSOCIATION DES RETRAITÉS(ES)  
SYNDIQUÉS(ES) DE RIO TINTO ALCAN**

---

**No. 1**  
mai 2017

## **BONJOUR À VOUS MEMBRES RETRAITÉ(ES) ET BÉNÉFICIAIRES DE NOTRE RÉGIME DE RETRAITE RAPRTA.**

Le comité provisoire de l'association des retraités syndiqués de Rio Tinto Alcan (**ARSRTA**) s'est réuni régulièrement depuis notre assemblée de fondation en novembre 2016 afin de bâtir et consolider notre association.

Un des principaux objectifs qui a été à l'origine de la création de notre association est l'information des retraités(es) et des bénéficiaires sur la situation de leur caisse de retraite, leurs droits et les enjeux qui peuvent influencer sur leur bien-être économique, social ou général .

C'est dans cette optique que nous publions aujourd'hui ce premier Bulletin d'information qui nous permettra de faire le point sur le travail que nous avons accompli et sur les tâches et les défis que nous aurons à affronter dans les mois et les années qui viennent.

Nous espérons également que ce Bulletin pourra répondre à certaines de vos préoccupations et qu'il suscitera votre intérêt à l'assemblée annuelle des participants et bénéficiaires de notre régime de retraite **RAPRTA** le 20 juin prochain.

---

## RAPPORT DES ACTIVITÉS

Le recrutement de membres a été de loin la principale activité de la dernière année.

Comme vous le savez l'employeur a évoqué la loi sur la confidentialité pour ne pas nous remettre la liste des retraités(es) et des bénéficiaires de notre régime, donc une des principales tâches que nous avons et avons toujours est de rejoindre le maximum de retraités(es) et de bénéficiaires pour les inciter à devenir membres. En date d'aujourd'hui nous en sommes à environ 600 membres.

Nous avons produit un dépliant expliquant les objectifs de l'association ainsi que la démarche pour en devenir membre. Nous avons également développé un site internet accessible à l'adresse : [arsrta.com](http://arsrta.com)

Nous avons également rencontré une quarantaine de retraités de Beauharnois qui sont presque tous devenus

membres après la réunion. Certains d'entre eux ont d'ailleurs travaillé à nous fournir de nombreux noms et coordonnées de retraités de l'usine de Beauharnois. Également, des approches auprès des autres organisations syndicales sont en cours ou à finaliser.

La tâche est immense car notre régime compte au 31 décembre 2016, 6535 retraités et bénéficiaires et nous avons à ce jour les coordonnées de plus de 1 500 d'entre eux

Nous sommes confiants qu'avec le travail quotidien des membres de notre comité provisoire et l'acceptation par l'employeur d'intégrer l'information concernant notre association dans le relevé annuel, nous permettra d'augmenter progressivement le nombre de nos membres.

---

## GOVERNANCE

L'association **ARSRTA** a été officiellement incorporée le 21 avril 2016 et est dûment autorisée selon les lois en vigueur. Dans un objectif de rigueur et de transparence, l'association s'est dotée de Statuts et règlements adoptés par l'assemblée générale de fondation du 3 novembre 2016. Au courant de la dernière année le comité provisoire a établi un budget de fonctionnement et une politique de dépenses.

Une première démarche consistait à obtenir l'ensemble des coordonnées (noms et adresses) des retraités et des bénéficiaires. Afin de se conformer à la loi sur les régimes complémentaires de retraite une lettre de consentement permettait au comité de retraite (**RAPRTA**) de transmettre cette information à la nouvelle association.

Pour la suite, le dépliant remis aux nouveaux membres lors de leur adhésion inclut une autorisation permettant d'obtenir leurs coordonnées personnelles ce qui assure la mise à jour de ces coordonnées.

---

## FINANCEMENT DE L'ARSRTA

Notre principale source de revenus provient du membership et plus celui-ci sera nombreux, plus nous aurons les moyens de nos ambitions pour promouvoir et défendre les intérêts des retraités de Rio Tinto Alcan.

La prochaine campagne de renouvellement des adhésions se tiendra au printemps 2018. Entretemps, nous invitons tous nos retraités qui n'ont pas encore adhéré à l'association à le faire. Plus il y aura de membres adhérents, plus notre association sera prise au sérieux.

Nous avons bénéficié pour la première année d'existence de notre association de l'appui financier de quatre députés péquistes, soit Sylvain Gaudreault de la circonscription Jonquière, Mireille Jean de la circonscription de Chicoutimi, Alexandre Cloutier du comté Lac-Saint-Jean et de Guy Auclair de Beauharnois. Cette aide de nos députés n'est pas récurrente. À noter que les députés de Dubuc (Serge Simard) Roberval (Philippe Couillard) ont refusé de nous appuyer financièrement.

---

## SUITE

Soulignons également la contribution du Syndicat des Travailleurs de l'Aluminium d'Alma (**STAA**) et du Syndicat des Travailleurs et Travailleuses d'Énergie Électrique Nord (**STEEN**) pour leur implication financière ainsi que leur support politique et moral sans oublier le support de la plupart des unités syndicales représentant les travailleurs et travailleuses syndiquées de **RTA**.

Nous profitons de ce premier bulletin pour faire un rappel sur les différentes façons de devenir membre et de payer votre cotisation.

Le formulaire d'adhésion est disponible dans le dépliant sur l'association. Si vous n'avez pas de dépliant, vous pouvez le retrouver sur le site WEB en cliquant sur Informations aux membres et imprimer le dépliant.

Remplir le formulaire si possible en lettres moulées.

### POSTER OU DÉPOSER LE FORMULAIRE À NOTRE ADRESSE

Édifice FTQ secteur Arvida) :2679, boul. du Royaume, Bureau 100 Jonquière (Québec) G7S 5T1

INCLUDE VOTRE CHÈQUE DE 10,00\$. La signature du souscripteur n'est pas nécessaire si envoyé par la poste.

### VIA INTERNET

À l'adresse [arsrta.com](https://arsrta.com), en cliquant sur l'onglet Adhésion, vous remplissez le formulaire et payez votre cotisation via PayPal en suivant les instructions.

---

## SUIVI DES ACTIVITÉS DU **RAPRTA** (RÉGIME AGRÉÉ DE PENSION RTA)

### MISE EN CONTEXTE

Le **RAPRTA** est administré par un Comité de retraite paritaire composé de onze (11) membres dont cinq (5) nommés par l'employeur, cinq (5) par les participants et un (1) membre indépendant. Les pouvoirs et responsabilités du Comité sont ceux prévus au texte du régime et à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

De façon sommaire, le Comité a tous les pouvoirs relatifs à l'administration du régime et à la gestion des actifs de la caisse de retraite. Rappelons qu'un acte de délégation existe et qu'en vertu de celui-ci les opérations courantes relatives au **RAPRTA** sont déléguées à **RTGCI** (une filiale de Rio Tinto).

Au-delà de la supervision générale du régime (dont vous recevrez un sommaire des activités contenu dans votre relevé annuel), des défis particuliers sont présents et revêtent une importance majeure pour les retraités.

### LES GRANDS DÉFIS

Les grands défis découlent de la mise en place d'une structure permettant d'assurer la viabilité et la pérennité financière du **RAPRTA** au fil des ans ET, dans ce contexte, de maximiser les chances qu'une indexation soit versée aux retraités à chaque année.

### INDEXATION

Depuis la dernière négociation, vous vous rappelez malheureusement que la forme d'indexation du passé n'existe plus. Dorénavant, l'indexation des retraités n'est garantie que pour ceux de plus de 65 ans et ce, jusqu'en 2022.

Donc, pour ceux de moins de 65 ans et pour après 2022, il ne reste plus que les surplus du régime afin de pouvoir indexer vos rentes.

Avec la réforme gouvernementale des régimes de retraite, avant de pouvoir indexer, le régime devra avoir atteint environ 120% en capitalisation et 105% en solvabilité. Actuellement, notre régime est à 117% en capitalisation et 90% en solvabilité.

Les changements législatifs qui pourraient survenir font l'objet d'une surveillance constante de la part du comité paritaire de retraite.

## SUITE

### SERVICES AUX MEMBRES ET BÉNÉFICIAIRES

#### Services d'accompagnement RTA

Le 12 septembre 2016 Rio Tinto Alcan a annoncé un nouveau processus de support à l'intégration à la retraite et celui du passage à 65 ans aux membres des syndicats RTA, soit l'abolition du service régional des avantages sociaux pour confier le tout à un partenaire externe (Morneau-Shepell via Info-Source).

Dénoncer fortement par la partie syndicale lors de la rencontre du comité **RAPRTA** du 22 septembre 2016, une lettre a été expédiée à la haute direction de **RTA** afin de condamner ce virement majeur dans l'accompagnement à la retraite et du peu de soucis de **RTA** envers ses employés (es) ayant œuvrés(es) de longues années au sein de l'entreprise et qui ont à faire des choix importants.

Le département des avantages sociaux a toujours donné un service de proximité attentionné et beaucoup plus humain qu'un « partenaire externe ».

La direction de **RTA** (Alfredo Barrios et Gervais Jacques) a répondu dans une lettre datée du 23 novembre 2016 en proposant de mettre en place une solution de transition en offrant un accompagnement provisoire de 24 mois. Loin d'être satisfait de la réponse de **RTA**, ce processus sera toutefois évalué par le comité de retraite afin de s'assurer qu'il répond aux attentes.

Soyez certains que la préoccupation première des représentants syndicaux au sein du comité sera toujours les services aux membres, retraités (es) et bénéficiaires du **RAPRTA** et surtout la reconnaissance de **RTA** envers ses employés(es).

En terminant ceci démontre encore une fois la pertinence et l'importance d'un comité de retraite paritaire et d'une association des retraités(es) syndiqués(es) **RTA (ARSR-TA)**, pour la reconnaissance de nos droits.

### CENTRE D'APPELS(PLAINTES)

À chaque trimestre, le comité de retraite reçoit les statistiques sur les activités de l'Info Source soient : centre d'appels, site internet et plaintes.

Aucune plainte n'est enregistrée pour le moment mais nous savons que certains ont eu des problèmes.

Si vous avez des problèmes à signaler, **il est important** d'aviser le préposé au téléphone que vous voulez faire une plainte et par la suite avisez vos représentants syndicaux.

En agissant ainsi, vous nous aiderez à améliorer le service.

## CONCLUSION

DANS UN CONTEXTE OÙ LES RETRAITÉS(ES) COMPOSENT PRÈS DE 75% DES PARTICIPANTS DU **RAPRTA**, L'ASSOCIATION DEVIENT UN OUTIL LÉGITIME ET NÉCESSAIRE PERMETTANT AUX RETRAITÉS(ES) DE FAIRE VALOIR LEURS DROITS ET PRÉOCCUPATIONS EN COLLABORATIONS AVEC TOUS LES INTERVENANTS.



2679, boul. du Royaume, Bureau 100  
Jonquière (Québec)  
G7S 5T1

[retraitessyndiquesrta@yahoo.com](mailto:retraitessyndiquesrta@yahoo.com)

[arsrta.com](http://arsrta.com)